NOUKPONSI Jean-Baptiste représentant de la famille **NOUKPONSI** 97081969 **LOBOGO** Lobogo le 04 Juillet 2024

A Monsieur le Président du Tribunal de Comè

Objet: Demande d'analyse de la situation de litige

Monsieur le Président,

Je vous adresse cette lettre pour vous supplier de bien vouloir analyser la situation de litige dont je vous ai faire part afin de trancher la meilleur version.

En effet, Mr **GBATIMENOU** avait grandit avec tous ses enfants à **DEVEDJI** jusqu'à sa mort. NOUKPONSI Lissanoudé, avait laisser son domaine à Mr GBATIMENOU pour l'exploiter afin qu'ils puissent se partager les vivres chaque saison. Quelques années après, Louis **NOUKPONSI** qui est le neveu du feu Raphaël **NOUKPONSI** récupéra le domaine chez les enfants (cinq enfants dont trois garçon et deux filles dont on avait connaissance) de **GBATIMENOU** avec l'accord de son oncle Raphaël NOUKPONSI pour le labourer, ce qui fait qu'il avait résilier le contrat qui était entre Mr NOUKPONSI Lissanoudé et GBATIMENOU. Louis NOUKPONSI était déjà sur le domaine avant que les enfants de **GBATIMENOU** ne se marient pour mettre au monde **GBATIMENOU** Codjo, **GBATIMENOU** Mevo, **GBATIMENOU** Koffi qui sont entrain de disputer le domaine avec NOUKPONSI actuellement. Ces deux familles n'avait jamais eu de problèmes. On peut même leur demander si ils ont jamais vu leur père disputer de ce domaine avec NOUKPONSI. En 2006, Louis NOUKPONSI loua le domaine à GBATIMENOU Codjo et son oncle **GBATIMENOU** Hounguevou était son témoin. Le propriétaire de la parcelle qui est situé au nord du domaine de NOUKPONSI Lissanoudé connu sous le nom de DAGBOGA avait divisé sa parcelle en deux et avait vendu une partie a Hounguevou **GBATIMENOU** et l'autre partie à HOUNTOKINDE. Donc GBATIMENOU n'avait aucun m² qui était celui de leur arrière grandpère dans ce milieu. En **2006**, Hounguevou **GBATIMENOU** avait vendu sa partie acheté chez DAGBOGA à KOUDAN Emil (97 37 48 72) et NOUKPONSI n'en savait rien. Quand **KOUDAN** Emil voulait faire sa convention, il a demandé les limitrophes à Hounguevou **GBATIMENOU** et ce dernier lui disait d'aller voir son neuveu **GBATIMENOU** Codjo pour qu'il lui donne le nom du propriétaire du domaine qu'il utilise et il avait donné le nom de **EKPAKASSA** Louis qui est mon grand frère qui était sur le domaine. **NOUKPONSI** ne savait rien de tout ce qui se passait. Même en **2014** où **NOUKPONSI** avait faire le levé du domaine c'etait le nom de **GBATIMENOU** Hounguevou qu'ils ont maintenu comme limitrophe. C'est maintenant en 2023 que le problème de litige avait commencé que NOUKPONSI avait su que GBATIMENOU Hounguevou avait déjà vendu sa partie à Mr KOUDAN Emil depuis 2006. La parcelle situé au sud du domaine dont le propriétaire se nomme **KPEDEHOU** (40 05 54 40 / 97 81 07 86) était aussi en litige en 2009 jusqu'à ce que l'affaire aille au paquets mais jamais GBATIMENOU n'avait été convoqué pour être témoin bien au contraire **KPEDEHOU** était venu demander a Hounguevou **GBATIMENOU** d'être son témoin et ce dernier déclara que le domaine n'était pas pour **GBATIMENOU** et avait indiqué la maison **NOUKPONSI** qui est **LOBOGO** à la famille **KPEDEHOU** et ce dernier etait venu pour poser le problème à Louis **NOUKPONSI** pour demander d'être témoin lors des procès et **NOUKPONSI** avait accepté d'être le témoin pour régler la situation. Et si réellement c'était leur domaine ils n'allait pas le louer, ni acheter de palmier dessus, encore moins utiliser le nom d'une autre personne pour limitrophe ou indiqué la maison d'une autre personne comme était le propriétaire. Tout ceux dont je parle sont tous encore vivants aujourd'hui et peuvent être convoqués afin qu'on leur demander si c'était réellement vrai l'histoire.

De plus c'est **TOSSAHOUI TCHLEKPA** qui est le père de **NOUKPONSI** Lissanoudé et la génération de **NOUKPONSI** avait commencé par là, aussi **NOUKPONSI** Lissanoudé n'avait jamais fait mention d'un quelconque frère ou sœur à ses enfants jusqu'à ce qu'il mentionne ses enfants. Et pour finir est-ce que les petits-fils peuvent connaître l'héritage de leur arrière grand-père qu'ils n'ont jamais connu plus que leur père ?

Je ne vais pas assez discourir sur le sujet car j'ai foi en la justice qui révèle la vérité dissimulée derrière le voile du mensonge.

Je vous serais gré, Monsieur le Président , de bien vouloir procéder à l'analyse de la présente situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président , l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

NOUKPONSI Jean-Baptiste